



LIGUE OUEST

994/05/IA

Agrément n°04 355 123
du ministère de la Jeunesse et des
Sports

N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

NOTE D'ORGANISATION
4^e Critérium de VOILE J80
de la LIGUE OUEST
Dimanche 19 novembre 2023
BREST (Finistère)

Référence : Convention avec la Fédération Française de Voile en date du 25 novembre 2015

Annexe 1 : Plan d'accès

Annexe 2 : « Le développement durable pendant une manifestation »

1. GÉNÉRALITÉS

Le 4^e critérium de voile monotype habitable J80 de la ligue Ouest aura lieu le dimanche 19 novembre 2023 à Brest avec le concours du Club Nautique Marine Brest.

Une date de rattrapage est prévue le 26 novembre 2023 suivant les mêmes modalités.

Ce 4^e critérium ligue Ouest de la FCD se déroulera durant la « Coupe du Préfet Maritime » sur lequel un classement ligue Ouest sera extrait. Les clubs FCD concourent à la fois pour le classement FFVoile et ligue Ouest pendant cette compétition.

La pratique de la voile étant soumise aux aléas météo, l'organisateur se réserve le droit de reporter la date du critérium.

2. ORGANISATION TECHNIQUE

a) Club Organisateur : CNMB

4 rue du commandant Malbert - 29200 BREST - Tél : 02.98.22.05.18 et 02.98.22.11.73

b) Conseiller technique sportif voile ligue Ouest FCD :

Périg DONNARD - perig.donnard@laposte.net - 06 61 31 41 94

c) Condition de participation :

Aucun compétiteur n'est admis à s'inscrire et à participer au critérium s'il n'est pas en possession de la licence de la FCD 2023-2024 et FFV 2023 .

Les participants se conformeront à la note d'organisation de la coupe du Préfet Maritime 2023, ainsi qu'au règlement permanent et à l'avis de course.

d) Bateaux J80 :

Le Club Nautique Marine, mettra gratuitement 10 bâtiments J80 à la disposition des participants.

e) Nom de course :

Les participants prendront contact avec le CTS Voile Perig Donnard, Tél. 06 61 31 41 94 avant l'inscription sur SYGEMA pour connaître le « nom de course » avant l'épreuve.

f) Équipage :

L'équipage est composé de 3 licenciés minimum à bord, dont le chef de bord.

Un émetteur/récepteur VHF est obligatoire pour chaque équipage mais non fourni par le CNMB.

Chaque concurrent devra venir obligatoirement avec son équipement individuel de flottabilité.

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

a) Accueil :

A partir de 8h00 au Club Nautique Marine Brest 1^{er} étage immeuble Surcouf.

Horaires : **Dimanche 19 novembre 2023, de 08h00 à 09h00.**

- Remise des Instructions de Courses.
- Confirmation de la composition effective de l'équipage.
- Dépôt du chèque de caution (270 €) si non fait préalablement.
- Briefing obligatoire où l'affectation des bateaux sera tirée au sort.

En dérogation des règles de classes J80 il n'y aura pas de pesées d'équipage.

Jour de course : Heure du 1^{er} signal d'avertissement 11h00.

Remise des prix 18h00 au CNMB immeuble Surcouf.

b) Restauration :

Repas à charge des participants

c) Récompense :

- Équipage 1^{er} : une coupe +5 médailles or
- Équipage 2^e : 5 médailles argent
- Équipage 3^e : 5 médailles bronze

La remise des récompenses aura lieu à l'issue de la compétition.

d) Santé :

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD (titre II) et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais inférieurs (ou au plus égaux) à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique.

Ce soutien santé répondra aux conditions préconisées par :

- la réglementation de la fédération délégataire ;
- la réglementation de droit public ;
- l'autorité d'accueil ;
- le dirigeant de la ligue et/ou du club responsable de l'événement sportif ou par le conseiller technique sportif, en fonction des possibilités locales et institutionnelles.

En cas d'incident, il sera fait appel au dispositif de secours civil .Il est assuré par le SDIS 18 et le SAMU.

4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

a) Licences et documents :

Chaque participant devra être en possession de ses licences FCD 2023-2024 et FFV 2023 pour la compétition.

b) Engagement :

Le nombre d'équipage est limité à 12, soit 60 participants, un équipage se compose de 4 ou 5 membres au maximum. Âge minimum 19 ans.

c) Droits de participation :

- 5.00 € par participant
- Le club organisateur (CNMB) ne sera pas facturé.

d) Procédure d'inscription :

Via l'application SYGEMA de votre club **avant le 25 octobre 2023 (Attention, précisez votre nom de course dans SYGEMA).**

Une facture correspondant aux nombres de participant sera envoyée aux clubs par le trésorier de la ligue.

e) Financement :

Les frais d'organisation seront pris en charge par la ligue Ouest. Le club organisateur fera parvenir au secrétariat de la ligue Ouest avec copie au trésorier : rambeau.jl@orange.fr, les différentes factures pour paiement ou remboursement. Les factures devront être libellées à l'ordre de la ligue Ouest.

f) Assurances :

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur SYGEASUR).

g) Fiche bilan activités :

La fiche bilan des activités sera adressée aux différents destinataires par le CTS.

h) Droit d'image :

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Voir annexe 2

Gérard HAUSE

Vice-président de la ligue Ouest FCD
En charge du pôle activités



Destinataires (par courriel)

- Membres du comité directeur LO
- Trésorier général de la Ligue
- Présidents des clubs LO/FCD
- Conseiller Technique Sportif voile de la Ligue Périg DONNARD

Plan d'accès



Club Nautique Marine Brest - 4, rue du commandant Malbert - 29200 BREST



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE PENDANT UNE MANIFESTATION

BONNES PRATIQUES ET ÉCO-GESTES



ORGANISATION

- ▣ Intégrer au comité d'organisation une personne sensibilisée au développement durable.
- ▣ Respecter la réglementation en vigueur en matière de sécurité et d'environnement.
- ▣ Tenir compte des considérations environnementales dans le choix du lieu d'organisation en intégrant la préservation de la faune et de la flore.
- ▣ S'assurer de l'accessibilité du site au plus grand nombre et plus particulièrement aux personnes à mobilité réduites.
- ▣ Assurer l'accueil et la surveillance des participant-e-s et du public sur les espaces protégés.

COMMUNICATION

- ▣ Privilégier le dématérialisé au papier. Utiliser du papier recyclé. Limiter la couleur et choisir le mode « brouillon » des imprimantes quand c'est possible.
- ▣ Limiter les transferts de courriers électroniques aux destinataires
- ▣ Réaliser la signalétique en matière recyclable et la retirer une fois la manifestation terminée.

TRANSPORTS

- ▣ Inciter à l'utilisation des transports collectifs ou au covoiturage pour venir sur le lieu de la rencontre.

RESTAURATION / HÉBERGEMENT

- ▣ Privilégier les circuits d'approvisionnement courts.
- ▣ Utiliser des ustensiles recyclables (couverts, gobelets,...).
- ▣ Prévoir le tri sélectif des déchets.
- ▣ Sensibiliser à la consommation d'eau.
- ▣ Veiller à la mise à disposition de toilettes + PMR.

BOUGEZ AVEC LA LIGUE OUEST !

